

planations given by the United States representative.

Mr. MACHADO (Brazil), stating that he was satisfied, withdrew his proposal to refer the matter to the Advisory Committee.

Speaking as Rapporteur, he suggested that the Committee should adopt the draft report to the Third Committee (A/C.5/W.103) which he presented.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought the question was very complex and could not be settled at one meeting. As a solution to the problem was equally urgent for the Fifth and Third Committees, he asked that consideration of it should be continued at the following meeting. He himself would have a concrete proposal to make on the subject.

The meeting rose at 1.40 p.m.

HUNDRED AND FIFTY-SIXTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 5 November 1948, at 10.30 a.m.

Chairman: Mr. L. Dana WILGESS (Canada).

91. Continuation of the consideration of the financial implications of the question of assistance to Palestinian refugees (A/C.5/W.102, A/C.5/W.103)

The CHAIRMAN stated that only the draft report submitted by the Rapporteur (A/C.5/W.103) was under discussion.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, hoped that the text of his draft report would facilitate the work of the Fifth Committee. The Committee had been requested by the Third Committee to study the feasibility of setting aside a certain sum for a special fund for assistance to Palestinian refugees. What was needed was to complete, so to speak, the decisions taken by the Third Committee in the matter.

The sum of 29,500,000 dollars provided for in paragraph 2 of the joint draft resolution (document A/C.3/315) was an estimate of the expenditure necessary to provide relief for the refugees that expenditure was to be met by voluntary contributions of Member States. But the latter should have some indication as to how their contributions could be made.

cations données par le représentant des États-Unis.

M. MACHADO (Brésil) se déclare satisfait. Il retire sa proposition de renvoi au Comité consultatif.

Parlant en tant que Rapporteur, il propose à la Commission d'adopter le projet de rapport à la Troisième Commission qu'il lui présente (A/C.5/W.103).

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la question est fort complexe et qu'on ne peut la régler en une seule séance. La solution de ce problème étant aussi urgente pour la Cinquième que pour la Troisième Commission, il demande que l'on en poursuive l'examen au cours de la séance suivante. Il fera lui-même à ce sujet une proposition concrète.

La séance est levée à 13 h. 40.

CENT-CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 5 novembre 1948, à 10 h. 30.

Président: M. L. Dana WILGESS (Canada).

91. Suite de l'examen des incidences financières de la question de l'assistance aux réfugiés de Palestine (A/C.5/W.102, A/C.5/W.103)

Le PRÉSIDENT rappelle que la discussion portera uniquement sur le projet de rapport présenté par le Rapporteur (A/C.5/W.103).

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, espère que le texte de son projet de rapport facilitera le travail de la Cinquième Commission. Celle-ci a été invitée par la Troisième Commission à examiner la possibilité de mettre à la disposition d'un fonds spécial une certaine somme destinée à l'aide aux réfugiés de Palestine; il s'agit, en quelque sorte, de compléter les décisions prises par la Troisième Commission à ce sujet.

La somme de 29.500.000 dollars prévue au paragraphe 2 du projet de résolution commun (A/C.3/315) constitue une évaluation des dépenses occasionnées par l'aide aux réfugiés, dépenses devant être couvertes par les contributions volontaires des États Membres; mais ceux-ci doivent obtenir des indications quant à la manière dont ces contributions pourront être effectuées.

Reviewing the various parts of his draft report, the Rapporteur pointed out that in taking a decision on that report at the present time the Committee would reserve its right to re-examine the question later when assistance to the refugees had been definitely organized.

The sum of 5 millions dollar which was to be drawn from the Working Capital Fund was only a loan, and the Fifth Committee did not have to concern itself with the use of the money; it should confine itself to ensuring repayment.

Speaking as the representative of BRAZIL, Mr Machado proposed the adoption of the draft resolution.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) recalled that at its previous meeting the Fifth Committee had studied the feasibility of reducing, without danger, the estimates given in the various sub-paragraphs of document A/C.5/W.102, which indicated the debit estimates of the Working Capital Fund for the financial year 1949.

As a result of consultations with representatives of the World Health Organization, Mr. Price had ascertained that WH Oguaranteed the reimbursement of 1,250,000 dollars on 1 April 1949, in spite of the fact that the amount was not due on that date. The assurance given by the World Health Organization would allow of the reduction of the figure appearing in sub-paragraph (a) of paragraph 2 (A/C.5/W.102) by a like amount. It was not impossible that WHO would repay a larger amount before that date, but that depended solely on the payment of contributions due to the World Health Organization from Member States, for, at the present time, only seven of the members of that organization had made payments which amounted in all to 51 per cent of the budget.

Further, Mr. Price hoped to obtain the necessary assurances from the United States delegation, which would make it possible to save the sum of 3 million dollars mentioned in sub-paragraph (h) of paragraph 2 (A/C.5/W.102).

Mr. GROSS (United States of America) said he had not yet received a reply from his Government on that subject. He hoped, however, to receive the necessary information within 24 to 48 hours.

Mr. HSIA (China) supported the draft report (A/C.5/W.103) before the Committee.

He expressed his country's deep sympathy with the refugee problem, but felt that the Fifth Committee must proceed in an orderly way.

Passant en revue les différents points de son projet de rapport, le Rapporteur indique qu'en prenant une décision aujourd'hui à son sujet la Commission se réserverait le droit de revoir cette question plus tard lorsque l'aide aux réfugiés aura été définitivement organisée.

La somme de 5 millions de dollars qui devrait être prélevée sur le Fonds de roulement n'est autre qu'un prêt et la Cinquième Commission n'a pas à se préoccuper de l'utilisation de ces fonds; elle doit se borner à en assurer le remboursement.

En tant que représentant du BRÉSIL, M. Machado propose l'adoption de ce texte.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) rappelle qu'au cours de sa séance précédente la Cinquième Commission a examiné la possibilité de réduire sans danger les prévisions figurant aux différents alinéas du document A/C.5/W.102 qui indique les prévisions de débits pour le Fonds de roulement au cours de l'exercice 1949.

Il résulte de consultations que M. Price a pu avoir avec les représentants de l'Organisation mondiale de la santé que cette dernière peut garantir le remboursement de 1.250.000 dollars au 1^{er} avril 1949, et cela en dépit du fait que ce remboursement ne sera pas dû à cette date. Cette assurance de la part de l'Organisation mondiale de la santé permet de réduire d'autant le montant figurant à l'alinéa a), paragraphe 2 (A/C.5/W.102); il n'est même pas exclu que l'OMS puisse rembourser davantage avant cette date, mais cela dépend uniquement du versement par les États Membres des contributions dont ils sont redevables à l'OMS car, actuellement, sept seulement des membres de cette organisation ont effectué des versements totalisant 51 pour 100 du budget.

En outre, M. Price espère obtenir de la délégation des États-Unis les assurances nécessaires, qui permettront d'économiser la somme de 3 millions de dollars figurant à l'alinéa h), paragraphe 2 (A/C.5/W.102).

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) déclare ne pas avoir de réponse de son Gouvernement à ce sujet; il espère toutefois obtenir les informations nécessaires dans un délai de 24 à 48 heures.

M. HSIA (Chine) appuie le projet de rapport (A/C.5/W.103) dont est saisie la Commission.

Il fait part des sentiments de profonde sympathie de son pays à l'égard du problème des réfugiés, mais il estime que la Cinquième Commission doit procéder de manière ordonnée.

The draft report was an essentially practical document. He agreed that paragraph 9 of the joint draft resolution (A/C.3/15) was the most important factor from the Committee's point of view. The representative of China was glad that in his draft report the Rapporteur had not approached the problems raised by paragraph 2 of the joint draft resolution. In fact the last part of that paragraph referring to supplementary expenditure, was equivalent to a blank cheque; on that point the Fifth Committee could not make any commitments. The Committee would have to take a decision on that paragraph when it had before it the final text adopted by the Third Committee.

Moreover the Fifth Committee needed further information about the period of nine months provided for in the draft joint resolution.

In connexion with paragraph 2 of the draft report, Mr. Hsia asked whether the reservations made in sub-paragraphs (a), (b), (c), (d) and (e) meant that the approval of the Advisory Committee would be forthcoming only if those reservations were respected.

He wished to know further whether the special fund for assistance to refugees would repay in dollars the advance from the Working Capital Fund, and if the first amounts received by the special fund would be allocated immediately, and as they came in to the reimbursement of that advance without waiting for the receipt of the total sum of 29,500,000 dollars.

Mr. MACHADO (Brazil) recalled that during the previous meeting the possibility of granting the advance of 5 million dollars had been made to depend on the reimbursement by the World Health Organization of the loan granted to it by the United Nations. Following the statement made by Mr. Price, it seemed unnecessary to retain sub-paragraph (a) of paragraph 2 of the draft report.

With regard to the approval of the Advisory Committee, provided for in the second paragraph of the draft report, Mr. MACHADO felt that circumstances might require a further study of the problem of assistance to refugees at a time when the General Assembly was not in session. It would then be necessary for the Advisory Committee, in accordance with the reservations contained in sub-paragraphs (a), (b), (c) and (d) of the draft report, to take a decision on behalf of the General Assembly.

As regards sub-paragraph (b) of paragraph 2, the words «from... contributions as received by the special fund» meant that reimbursement of the advance would begin as soon as that fund had received the necessary sums. Para-

Le projet de rapport est un document essentiellement pratique; il reconnaît que le paragraphe 9 du projet de résolution commun (A/C.3/15) constitue l'élément le plus important pour la Commission. Le représentant de la Chine se réjouit de ce que le Rapporteur n'ait pas abordé dans son projet de rapport les problèmes posés par le paragraphe 2 du projet de résolution commun; en effet la dernière partie de ce paragraphe, relative aux dépenses supplémentaires, constitue en réalité un blanc-seing au sujet duquel la Cinquième Commission ne peut prendre aucun engagement. Il appartiendra à la Commission de se prononcer au sujet de ce paragraphe lorsqu'elle sera saisie du texte finalement adopté par la Troisième Commission.

Par ailleurs, il y aurait lieu de fournir à la Cinquième Commission des éclaircissements en ce qui concerne la période de neuf mois prévue dans le projet de résolution commun.

A propos du paragraphe 2 du projet de rapport, M. Hsia se demande si les réserves imposées par les alinéas a), b), c), d) et e) signifient que l'approbation du Comité consultatif ne sera possible qu'à la condition de respecter ces réserves.

Il désire savoir en outre si le fonds spécial destiné à l'aide aux réfugiés effectuera en dollars le remboursement de l'avance prélevée sur le Fonds de roulement et si les premières sommes recueillies par le fonds spécial seront affectées immédiatement, et au fur et à mesure, au remboursement de cette avance, sans attendre d'avoir recueilli la somme totale de 29.500.000 dollars.

M. MACHADO (Brésil) rappelle qu'au cours de la séance précédente on a fait dépendre la possibilité d'accorder l'avance de 5 millions de dollars, du remboursement par l'Organisation mondiale de la santé du prêt qui lui fut accordé par les Nations Unies; à la suite de la déclaration que vient de faire M. Price, il lui paraît inutile de conserver l'alinéa a) du paragraphe 2 du projet de rapport.

En ce qui concerne l'approbation du Comité consultatif, prévue au deuxième paragraphe du projet de rapport, M. Machado estime que les circonstances peuvent imposer un nouvel examen de la situation concernant l'aide aux réfugiés à un moment où l'Assemblée générale ne siège pas; il appartiendrait donc au Comité consultatif, sous les réserves imposées par les alinéas a), b), c) et d) du projet de rapport de prendre une décision au nom de l'Assemblée générale.

Quant à l'alinéa b) du paragraphe 2, les mots «prélevés sur les contributions que recevra le fonds spécial» signifient que le remboursement de l'avance commencera dès que ce fonds sera en possession des sommes nécessaires. Le projet de

graph 2 of the joint draft resolution mentioned 29,500.000 dollars as the sum required to cover expenses for a period of nine months; the purpose of that figure was to give the Governments concerned some information which would enable them to work out to what extent they wished to make their contributions in kind or in money.

Mr. Machado wished to amend the text of sub-paragraph (c) of paragraph 2 of the draft report by adding, at the beginning of that sub-paragraph, the words «Owing in particular to the obligation imposed by sub-paragraph (b) above». It would be advisable to ensure that the situation of the Working Capital Fund would not become such that the Secretary-General would meet with difficulties in carrying out the tasks devolving upon the United Nations.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that the statement in paragraph 2 of the draft report that «the Fifth Committee has agreed that 5 million dollars might be made available by the Secretary-General from the Working Capital Fund with the approval of the Advisory Committee...», placed the Secretary-General in a very difficult position. The Fifth Committee should know whether or not it wished to authorize the advance of 5 million dollars. Mr. Roschin did not see what role the Advisory Committee was called upon to play in either case.

Referring to sub-paragraph (c) of paragraph 2, he recalled that paragraph 3 of the joint draft resolution spoke of «voluntary contributions»; therefore, in making voluntary contributions, no one could be obliged to make payments in dollars.

The procedure envisaged by paragraph 3 of the draft report appeared to be complicated and he was doubtful as to its advisability.

With regard to the substance of the problem, the USSR representative recalled that, the preceding year, the Fifth Committee had thoroughly studied the USSR proposal to reduce the Working Capital Fund from 20 million dollars to 15 million dollars. At that time, Mr. Price and Mr. Aghnides had stressed the difficulties to which such a reduction would give rise, as the sum of 15 million dollars would not meet the needs of the Organization.

The documents submitted to the Committee (A/C.3/315, A/C.5/W.103) spoke of a sum of 5 million dollars, which was plainly an arbitrary estimate.

The seriousness of the situation in Palestine and the need for taking urgent measures were such that the Fifth Committee could not make complicated calculations and detailed evaluations. For that reason the USSR delegation

résolution commun mentionne au paragraphe 2 la somme de 29.500.000 dollars comme devant servir à couvrir les dépenses pour une période de neuf mois; ce chiffre a pour but de fournir aux Gouvernements intéressés une indication qui leur permette d'établir dans quelle mesure ils désirent accorder leur contribution en nature ou en espèces.

M. Machado désire enfin modifier le texte de l'alinéa c, paragraphe 2, du projet de rapport, en ajoutant, au début de cet alinéa, les mots «En raison surtout de l'obligation imposée par l'alinéa b ci-dessus». Il y a lieu d'éviter en effet que la situation du Fonds de roulement ne soit telle que le Secrétaire général se trouve en difficultés pour l'exécution des tâches incombant à l'Organisation des Nations Unies.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale que les dispositions du paragraphe 2 du projet de rapport qui stipulent que «la Cinquième Commission a convenu que le Secrétaire général pourrait prélever 5 millions de dollars sur le Fonds de roulement avec l'approbation du Comité consultatif» mettent le Secrétaire général dans une situation délicate; la Cinquième Commission doit savoir si elle désire ou non autoriser le prélèvement de 5 millions de dollars. M. Rostchine ne voit pas quel rôle le Comité consultatif est appelé à jouer dans l'un ou l'autre cas.

En ce qui concerne l'alinéa c) du paragraphe 2, il rappelle que le paragraphe 3 du projet de résolution commun parle de «contributions volontaires» et qu'on ne peut par conséquent obliger personne à effectuer des versements en dollars au titre de contributions volontaires.

La procédure envisagée au paragraphe 3 du projet de rapport lui paraît compliquée et il élève des doutes quant à son opportunité.

Considérant le fond de la question, le représentant de l'URSS rappelle que l'année dernière la Cinquième Commission a examiné longuement la question de la réduction du Fonds de roulement de 20 à 15 millions de dollars, proposée par l'URSS; à l'époque, M. Price et M. Aghnides ont fait ressortir les difficultés qu'entraînerait une réduction du Fonds de roulement du fait que la somme de 15 millions de dollars ne pourrait satisfaire aux besoins de l'Organisation.

Dans les documents soumis à la Commission (A/C.3/315), (A/C.5/W.103), il est question d'une somme de 5 millions de dollars qui représente manifestement une évaluation arbitraire.

La gravité de la situation en Palestine et la nécessité de prendre des mesures urgentes ne permettent pas à la Cinquième Commission de se lancer dans des calculs compliqués et dans des évaluations détaillées; c'est pourquoi la délégation

would approve of an advance of 3 million dollars from the Working Capital Fund, provided the Fund would not be endangered thereby.

If account were taken of the fact that the International Children's Emergency Fund had decided to place a sum of 6 million dollars at the disposal of the special fund for the relief of Palestinian refugees, and that that sum would be added to the advance of 3 million dollars from the Working Capital Fund which the Fifth Committee would authorize and to the voluntary contributions which Member States would certainly make, it was evident that the total amount would be substantial and would make it possible to give the necessary preliminary assistance without delay. The sum of 3 million dollars which Mr. Roschin had suggested was also obviously an arbitrary estimate, but he considered that that amount should be sufficient.

Furthermore, the USSR representative felt that the loan was of a purely exceptional nature and would not establish a precedent. If such a situation should arise again, a way must be found to prevent the expenses which it might entail from having any repercussion on the budget of the United Nations, and to arrange for the necessary funds to be made available by voluntary contributions or some other means independent of the budget of the United Nations.

Lastly, Mr. Roschin considered that the countries directly concerned in the solution of the problems arising in Palestine should shoulder a larger part of the expenditure for relief.

Mr. AGANIDIS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) agreed that the doubts expressed by the USSR representative regarding the Advisory Committee's role were fully justified.

He recalled that at the previous meeting certain members of the Committee had suggested that the Advisory Committee should make a thorough study of the position of the Working Capital Fund, and that the decision of the Fifth Committee should be contingent upon the results of that study.

The remarks made by the United States representative at the previous meeting had clarified once and for all the question of whether assistance to the Palestinian refugees could be considered as an urgent matter of economic rehabilitation or as being in the interest of the maintenance of peace and security. The Advisory Committee should normally authorize the Secretary-General to draw sums not exceeding 5 million dollars from the Working Capital Fund.

tion de l'URSS accepterait que soit prélevé sur le Fonds de roulement — sans que cela puisse constituer un risque pour ce dernier — une somme de 3 millions de dollars.

Si l'on tient compte du fait que le Fonds international de secours à l'enfance a décidé de mettre à la disposition du fonds spécial pour l'aide aux réfugiés de Palestine une somme de 6 millions de dollars, qui s'ajouterait aux 3 millions de dollars dont la Cinquième Commission autoriserait le prélèvement sur le Fonds de roulement, et aux contributions volontaires que les Membres ne manqueront pas de consentir, il est évident que l'on arrive ainsi à un total considérable et qui permettrait d'accorder sans retard les premiers secours nécessaires. La somme de 3 millions de dollars que M. Rostchine suggère constitue évidemment, elle aussi, une évaluation arbitraire, mais il estime que ce montant peut suffire.

D'autre part, le représentant de l'URSS considère que ce prêt n'est autre qu'une opération d'un caractère exceptionnel et qui ne constitue pas un précédent. Si pareille situation devait se renouveler il faudrait éviter que les dépenses qu'elle pourrait entraîner aient une répercussion quelconque sur le budget des Nations Unies et faire en sorte que les fonds nécessaires soient constitués au moyen de contributions volontaires ou de toute autre opération indépendante du budget de l'Organisation des Nations Unies.

M. Rostchine estime, enfin, que les pays directement intéressés à la solution des problèmes qui se posent en Palestine devraient se charger d'une part plus importante des dépenses entraînées par les mesures de secours.

M. AGANIDIS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) reconnaît que les doutes exprimés par le représentant de l'URSS quant au rôle du Comité consultatif sont pleinement justifiés.

Il rappelle qu'au cours de la séance précédente certains membres de la Commission désiraient que le Comité consultatif se livre à un examen approfondi de la situation du Fonds de roulement, la décision de la Cinquième Commission devant dépendre des résultats de cette étude.

Les remarques faites à la séance précédente par le représentant des États-Unis ont élucidé une fois pour toutes la question de savoir si l'aide aux réfugiés de Palestine pouvait être considérée comme une réhabilitation économique urgente ou comme intéressant le maintien de la paix et de la sécurité. Le Comité consultatif devra, normalement, autoriser le Secrétaire général à prélever sur le Fonds de roulement des sommes dont le montant total ne devra pas excéder 5 millions de dollars.

Furthermore the approval of the Advisory Committee called for in paragraph 2 of the draft report was logical. Sub-paragraphs (a), (b), (c) and (d) involved the sovereign rights of Member States. Consequently, only those same Member States, meeting as the General Assembly, could accept those reservations and make commitments in regard to which the Advisory Committee had no authority.

Mr. ANSON (Pakistan) agreed that the Fifth Committee should study in detail all the financial implications of the question, but it should nevertheless bear in mind that human lives were at stake in the problem of assistance to the Palestinian refugees.

He recalled that his country had succeeded in absorbing five out of six million refugees. If one Government alone had been able to accomplish such a considerable task, there was no reason why, by pooling their resources, Member States should not solve the problem of the Palestinian refugees. Referring to the statement made by the USSR representative, he remarked that a General Assembly resolution was at the root of the problem; future historians must not be able to accuse the United Nations of shirking its responsibilities.

The Pakistan representative noted with satisfaction that the Rapporteur's draft report admitted the principle of immediate assistance to the Palestinian refugees. He approved of paragraphs 1 and 2 of that report, but asked for some elucidation of paragraph 3.

Mr. LITAUER (Poland) said he would explain his delegation's view of paragraph 2 of the joint draft resolution when that document was referred to the Fifth Committee.

He approved the amendment the Rapporteur had made to paragraph 2 of his report. Paragraph 9 of the joint draft resolution did, in fact, mention « a sum of up to 5 million dollars ». However, he suggested that sub-paragraph 2 (e) of the report should remain, amended to read as follows : « That the World Health Organization will repay its loans to the United Nations before 1 April 1949 ».

In view of the urgency of the matter, he wondered whether the International Refugee Organization which, in principle, was concerned only with those refugees who were victims of the Second World War, might not take part in the work of assisting the Palestinian refugees. In that connexion, he recalled that that organization's budget amounted to some 155 million dollars.

D'autre part, l'approbation du Comité consultatif exigée par le paragraphe 2 du projet de rapport est logique : les alinéas a), b), c) et d) comportent l'exercice des droits souverains des États Membres. Par conséquent, seuls ces mêmes États Membres réunis en Assemblée générale peuvent accepter ces réserves et prendre des engagements sur lesquels le Comité consultatif n'a aucune autorité.

M. ANSON (Pakistan) reconnaît que la Cinquième Commission a le devoir d'étudier en détail toutes les incidences financières de la question. Mais elle doit se souvenir que le problème de l'assistance aux réfugiés de Palestine met en jeu des vies humaines.

Le représentant du Pakistan rappelle que son pays a réussi à absorber cinq millions de réfugiés sur six millions. Si un seul Gouvernement a pu mener à bien une tâche aussi vaste, il n'y a aucune raison pour que les États Membres, mettant en commun toutes leurs ressources, n'arrivent pas à résoudre le problème des réfugiés de Palestine. Faisant allusion à la déclaration du représentant de l'URSS, M. Anson fait observer qu'une résolution de l'Assemblée générale est à l'origine de ce problème; il ne faut pas que les historiens puissent un jour accuser l'Organisation des Nations Unies d'avoir reculé devant ses responsabilités.

Le représentant du Pakistan constate avec satisfaction que le projet de rapport du Rapporteur admet le principe d'une aide immédiate aux réfugiés de Palestine. Il approuve les paragraphes 1 et 2 de ce rapport, mais désire recevoir quelques éclaircissements au sujet du paragraphe 3.

M. LITAUER (Pologne) fera connaître, sur le paragraphe 2 du projet de résolution commun, le point de vue de sa délégation lorsque le document sera renvoyé à la Cinquième Commission.

M. Litauer approuve la modification apportée par le Rapporteur au paragraphe 2 de son rapport. En effet, le paragraphe 9 du projet de résolution commun parle d'une « somme n'excédant pas 5 millions de dollars ». Par contre, M. Litauer serait d'avis de conserver l'alinéa e) du paragraphe 2 du rapport, mais en le rédigeant ainsi : « L'Organisation mondiale de la santé remboursera ses emprunts à l'Organisation des Nations Unies avant le 1^{er} avril 1949 ».

M. Litauer se demande enfin si, vu l'urgence de la question, l'Organisation internationale pour les réfugiés, qui ne s'occupe en principe que des réfugiés victimes de la deuxième guerre mondiale, ne pourrait participer à l'œuvre d'assistance aux réfugiés de Palestine. Il rappelle à ce sujet que le budget de cette organisation se monte à environ 155 millions de dollars.

Mr. GAILANI (Iraq) also agreed that it would be useful to approach the International Refugee Organization.

Referring to the statement made by the USSR representative, he said that Palestine's neighbour States had already done much for the Palestinian refugees, but that their resources were not inexhaustible. It was for the United Nations to furnish vital assistance to those refugees.

Mr. HAMBRO (Norway) pointed out that, under its terms of reference, the International Refugee Organization could not do what the Polish representative had suggested. A similar proposal had been made in the Third Committee, but had been dropped after consultation between the United Nations Secretariat and the Director of the organization.

The Norwegian delegation was prepared to vote for the report. He felt compelled, however, to say that the situation was somewhat unusual; the Fifth Committee did not know how the Third Committee intended to organize the assistance; at the same time, the Fifth Committee was giving no definite opinion to the Third Committee; as had been pointed out by the Rapporteur, the report simply indicated that a sum not exceeding 5 million dollars could be withdrawn from the Working Capital Fund. Later on, the Third Committee would refer to the Fifth Committee the particular plan on which it had reached agreement.

Mr. Hambro emphasized that it was not for the Governments, but for the parliaments of Member States to decide to make contributions as soon as possible.

Mr. MACHADO (Brésil), Rapporteur, pointed out that the Fifth Committee could express no definite opinion because it did not know the provisions of the scheme which would eventually be adopted by the Third Committee. That was the reason for the inclusion of paragraph 3 in his report.

Mr. GROSS (United States of America) recalled that the Third Committee had recognized the impossibility of requesting assistance from the International Refugee Organization. In fact, it was very doubtful whether that organization's terms of reference would allow it to deal with the Palestinian refugees; in any case the States which were members of the organization would have to be consulted on the question, and that would cause some delay.

In reply to the Polish representative, he said that if sub-paragraph 2 (e) of the draft report were retained, the effect would be that, in the event that the World Health Organization were

M. GAILANI (Irak) estime lui aussi qu'il serait utile de s'adresser à l'Organisation internationale pour les réfugiés.

Se rapportant à la déclaration du représentant de l'URSS, M. Gailani fait remarquer que les États voisins de la Palestine ont déjà fait beaucoup en faveur des réfugiés de Palestine, mais que les ressources de ces États ne sont pas inépuisables. C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient d'apporter une aide décisive à ces réfugiés.

M. HAMBRO (Norvège) fait observer que l'Organisation internationale pour les réfugiés ne pourrait pas, aux termes de son mandat, accepter le rôle que le représentant de la Pologne voudrait lui attribuer. Une proposition semblable a été faite à la Troisième Commission, puis écartée, après consultation entre le Secrétariat des Nations Unies et le Directeur de l'organisation.

La délégation de la Norvège est prête à voter en faveur du projet de rapport. Cependant, M. Hambro ne peut s'empêcher de faire remarquer que la situation est un peu particulière : la Cinquième Commission ignore comment la Troisième Commission compte organiser les services de secours; de son côté, la Cinquième Commission ne donne pas d'avis définitif à la Troisième Commission; comme l'a fait observer le Rapporteur, le rapport indique simplement qu'une somme n'excédant pas 5 millions de dollars pourra être prélevée sur le Fonds de roulement. Plus tard, la Troisième Commission renverra à la Cinquième Commission tel projet sur lequel elle se sera mise d'accord.

Le représentant de la Norvège souligne enfin qu'il n'appartient pas aux Gouvernements, mais aux parlements des États Membres, de décider de verser des contributions le plus tôt possible.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, souligne que la Cinquième Commission ne peut en effet émettre d'opinion définitive puisqu'elle ne connaît pas les dispositions du projet qui sera finalement adopté par la Troisième Commission. C'est pourquoi il a introduit le paragraphe 3 dans son rapport.

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) rappelle que la Troisième Commission a reconnu impossible de faire appel à l'Organisation internationale pour les réfugiés. En effet, il est très douteux que le mandat de l'organisation lui permette de s'occuper des réfugiés de Palestine et, dans tous les cas, les États qui en sont membres devraient être consultés à ce sujet, ce qui exigerait un certain délai.

Répondant au représentant de la Pologne, M. Gross fait remarquer que, si l'on conservait l'alinéa e) du paragraphe 2 du projet de rapport, ceci signifierait que l'avance de 5 millions de

unable to repay the loans, the sum of 5 million dollars could not be withdrawn from the Working Capital Fund. He did not agree with the inclusion in the report of such a strict condition which did not seem to him justified. The delegation of the United States of America would vote for the Rapporteur's report.

Mr. LEBEAU (Belgium) proposed to modify the French text of the report and make it more accurate by replacing the words «risque de ce fait» in sub-paragraph 2 (a) by the words «court de ce fait un léger risque de...».

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) emphasized that the Fifth Committee should limit itself to the study of the financial implications of the question, and should avoid any political discussion. The problem of the Palestinian refugees, which raised the principle of human solidarity, required a speedy solution.

The Uruguayan delegation was prepared to vote for the draft report but wished to make some reservations. It could make no financial commitment without first consulting its Government.

He hoped that a number of refugees would be included in the personnel entrusted with the distribution of relief, as they could give the organization the benefit of their personal experience of the problems confronting the refugees.

Mr. BURGER (Netherlands) reminded the Committee that the Netherlands was one of the authors of the draft resolution. His delegation was satisfied with the spirit in which the Fifth Committee had examined the question.

It was prepared to vote for the report. Paragraph 3 appeared to be fully justified, since the Rapporteur had taken into consideration only paragraph 9 of the joint draft resolution. On the other hand, the text of paragraph 2 of the draft report required a slight modification. As a result of the amendment made to that paragraph, the beginning of the paragraph and sub-paragraph (a) both contained references to the risk taken by the United Nations in making the 5 million dollars advance from the Working Capital Fund.

Referring to paragraph 2 (b) of the draft report, he said that, as Palestine was situated in the sterling area, part of the expenses could be paid in pounds sterling; it was therefore probable that States which so desired would be able to make their contribution in pounds sterling, which would be used to cover local expenses;

dollars ne pourrait être prélevée sur le Fonds de roulement, au cas où l'Organisation internationale de la santé se trouverait dans l'impossibilité de rembourser les sommes empruntées. M. Gross n'est pas d'accord pour introduire dans le rapport une condition aussi rigoureuse et qui ne lui semble pas justifiée. La délégation des États-Unis d'Amérique votera en faveur du projet de rapport du Rapporteur.

M. LEBEAU (Belgique) propose, par souci d'exactitude, de modifier le texte français du projet de rapport et de remplacer, au paragraphe 2, alinéa a), les mots «risque de ce fait» par «court de ce fait un léger risque de...».

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) souligne que la Cinquième Commission doit se borner à étudier les incidences financières de la question et devrait éviter toute discussion de caractère politique. Le problème des réfugiés de Palestine, qui met en cause le principe de la solidarité humaine, exige une solution rapide.

La délégation de l'Uruguay est prête à voter en faveur du projet de rapport, mais elle désire faire quelques réserves. Elle ne peut prendre d'engagement à caractère financier sans avoir, au préalable, consulté son Gouvernement.

M. Rodríguez Fabregat souhaiterait que des réfugiés fissent partie du personnel chargé de la distribution des secours. En effet, ils pourraient faire bénéficier cette organisation de leur expérience personnelle des problèmes auxquels les réfugiés doivent faire face.

M. BURGER (Pays-Bas) rappelle que les Pays-Bas sont un des auteurs du projet de résolution commun. Sa délégation est satisfaite de l'esprit dans lequel la Cinquième Commission a examiné la question.

La délégation des Pays-Bas est prête à voter en faveur du projet de rapport. Le paragraphe 3 lui paraît tout à fait justifié puisque le Rapporteur n'a pris en considération que le paragraphe 9 du projet de résolution commun. Par contre, M. Burger est d'avis que la rédaction du paragraphe 2 du projet de rapport devrait être légèrement modifiée. Par suite de l'amendement apporté à ce paragraphe, le début du paragraphe et l'alinéa a) contiennent l'un et l'autre des allusions au risque que court l'Organisation des Nations Unies en avançant les 5 millions de dollars sur le Fonds de roulement.

Au sujet de l'alinéa b) du paragraphe 2 du projet de rapport, M. Burger fait observer que, la Palestine étant située dans la zone sterling, une partie des dépenses pourra être payée en livres sterling. On pourrait donc prévoir que les États qui le désireraient auraient la faculté de verser leurs contributions en livres sterling et que

dollar contributions would be used to repay the Working Capital Fund.

Mr. DAVIN (New Zealand) said that his delegation would vote for the draft report, but that he reserved the right to return later to the method of contribution which should be adopted. He agreed with the Netherlands representative on the question of using pounds sterling.

Mr. GANEM (France) considered that sub-paragraph 2 (a) of the report duplicated the beginning of paragraph 2.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, agreed to omit sub-paragraph (a) of paragraph 2, which had now become redundant.

On the question of contributions, he feared that there was a misunderstanding. He pointed out that the 5 million dollars to be drawn from the Working Capital Fund would have to be repaid in dollars. The precise form in which contributions by Member States would be made could not at present be decided.

The CHAIRMAN thought that, after the very full discussion which had taken place, there was general agreement in the Fifth Committee on the fact that the assistance to be given was of an exceptional nature.

The Committee had before it first, the draft report of the Rapporteur as amended during the discussion and secondly, the USSR draft amendment to the effect that the following new paragraph should be substituted for paragraphs 2 and 3 of the Rapporteur's report: «The Fifth Committee agreed that, as an exceptional measure and without creating a precedent for the future, a sum of 3 million dollars should be made available from the Working Capital Fund».

Mr. GANEM (France) agreed with the first part of the USSR amendment, namely the fact that the Committee was dealing with an exceptional measure which would not create a precedent; but he did not support the suggestion that the advance to be made from the Working Capital Fund should be limited to 3 million dollars.

Mr. BURGER (Netherlands) was opposed to the first part of the USSR amendment. He hoped that the United Nations would always be ready to assist groups of people in distress and that the decision would create a precedent.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) explained that his idea had been that similar measures could and should be taken every time the United Nations was in a position to be of assistance; however, in order to achieve

celles-ci serviraient à couvrir les dépenses locales; les contributions en dollars serviraient à rembourser le Fonds de roulement.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) déclare que sa délégation votera en faveur du projet de rapport, mais il se réserve le droit de revenir plus tard sur le mode de contribution qui devrait être adopté. M. Davin est d'accord avec le représentant des Pays-Bas au sujet de l'utilisation des livres sterling.

M. GANEM (France) est d'avis que l'alinéa a) du paragraphe 2 du rapport fait double emploi avec le début du même paragraphe.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, accepte de supprimer l'alinéa a) du paragraphe 2, devenu inutile.

Au sujet des contributions, il craint qu'il n'y ait un malentendu. Il souligne que les 5 millions de dollars prélevés sur le Fonds de roulement devront être remboursés en dollars. On ne peut décider actuellement de la forme sous laquelle les contributions devront être versées par les États Membres.

Le PRÉSIDENT pense qu'après la discussion très complète qui vient d'avoir lieu, il y a un accord général au sein de la Cinquième Commission sur le fait que les mesures de secours ont un caractère exceptionnel.

La Commission est saisie: d'abord, du projet de rapport du Rapporteur ainsi qu'il a été amendé au cours de la discussion; ensuite, de l'amendement proposé par l'URSS et visant à substituer aux paragraphes 2 et 3 du rapport du Rapporteur un nouveau paragraphe ainsi conçu: «La Cinquième Commission a convenu qu'à titre de mesure exceptionnelle et sans que cela crée un précédent pour l'avenir, on pourrait prélever une somme de 3 millions de dollars sur le Fonds de roulement».

M. GANEM (France) se déclare d'accord sur la première partie de l'amendement de l'URSS, c'est-à-dire sur le fait qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui ne constituera pas un précédent, mais il n'est pas en faveur de la limitation à 3 millions de dollars de l'avance à prélever sur le Fonds de roulement.

M. BURGER (Pays-Bas) est opposé à la première partie de l'amendement de l'URSS. Il espère que l'Organisation des Nations Unies sera toujours disposée à aider des groupes humains dans la détresse et que cette décision constituera un précédent.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que son idée était que des mesures semblables peuvent et doivent être prises chaque fois que l'Organisation des Nations Unies est en mesure d'apporter une aide; mais,

that end, a special fund would have to be set up each time, so that the funds appropriated for such assistance should not be confused with the ordinary budget. The exceptional aspect of the measure lay in the utilization of funds taken directly from the ordinary budget.

The CHAIRMAN found it difficult to divide the USSR amendment, and requested the French representative not to press his point.

MR. GANEM (France) agreed to the Chairman's request.

The USSR amendment was rejected by 33 votes to 6, with 4 abstentions.

MR. LITAEK (Poland) said he would not press the suggestion he had made concerning former sub-paragraph (e) of paragraph 2 of the draft report. He thought, however, that the remarks made by the United States representative in that connexion had been irrelevant.

MR. GROSS (United States of America) said that in his opinion the new sub-paragraph (b) of paragraph 2 of the draft report did not in any way change the voluntary character of the contributions mentioned in paragraph 3 of the joint resolution. The words «assume the responsibility of» in the first line of sub-paragraph (b) would not mean that the contributions would not be voluntary.

MR. MACHADO (Brazil), Rapporteur, accepted that interpretation.

MR. NASS (Venezuela) asked whether the «certain Member States» mentioned in the new sub-paragraph (b) of paragraph 2 would be more precisely defined by the Third Committee. In the opinion of his delegation, all Member States should assume the responsibility envisaged in that sub-paragraph.

In view of the general attitude of his delegation, he could vote for the report only with that explicit reservation.

MR. MACHADO (Brazil), Rapporteur, thought that certain Member States would make their contributions in United States dollars; but the point would be better left indefinite, since there had been mention of «voluntary contributions». The Fifth Committee recognized that a risk was to be taken, and all it could do was to draw attention to the situation of the Working Capital Fund, which might perhaps be critical.

MR. HAMMAD (Egypt) requested a vote by roll-call on the Rapporteur's draft report.

A vote was taken by roll-call as follows.

dans ce but, il faudrait créer chaque fois un fonds spécial et ne pas confondre les crédits affectés à des secours de ce genre avec le budget ordinaire. Ce qui doit être exceptionnel dans cette mesure, c'est l'utilisation de fonds pris directement dans le budget ordinaire.

Le PRÉSIDENT trouve difficile de diviser l'amendement de l'URSS et il demande au représentant de la France de ne pas insister sur sa proposition.

M. GANEM (France) se rend au désir du Président.

Par 33 voix contre 6, avec 4 abstentions, l'amendement de l'URSS est rejeté.

M. LITAEK (Pologne), n'insiste pas sur les suggestions qu'il avait faites à propos de l'ancien alinéa e) du paragraphe 2 du projet de rapport. Toutefois, il pense que l'intervention du représentant des États-Unis à cet égard était en dehors du sujet.

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) déclare qu'à son avis le nouvel alinéa b) du paragraphe 2 du projet de rapport ne modifie en rien le caractère bénévole qui est attaché aux contributions dans le paragraphe 3 du projet de résolution commun. Les mots «devront s'engager», à la première ligne de l'alinéa b), n'empêchent pas que les contributions seront volontaires.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, accepte cette interprétation.

M. NASS (Venezuela) demande si les «certains États Membres» dont il est question au nouvel alinéa b) du paragraphe 2 seront plus précisément définis par la Troisième Commission. En effet, de l'avis de sa délégation, ce sont tous les États Membres qui devraient prendre l'engagement prévu dans cet alinéa.

Étant donné l'attitude générale de sa délégation, le représentant du Venezuela ne pourra voter en faveur du projet de rapport que sous cette réserve expresse.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, pense que certains États Membres verseront leurs contributions en dollars des États-Unis. Mais il convient de ne pas préciser ce point puisque l'on parle par ailleurs de «contributions volontaires». La Cinquième Commission reconnaît qu'il y a là un risque à prendre; tout ce qu'elle peut faire c'est attirer l'attention sur la situation du Fonds de roulement qui sera peut-être critique.

M. HAMMAD (Égypte) demande un vote par appel nominal sur le projet de rapport du Rapporteur.

Il est procédé au vote par appel nominal.

In favour : Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, China, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, Ethiopia, France, Greece, Haiti, Honduras, India, Iran, Iraq, Lebanon, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Pakistan, Peru, Philippines, Poland, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela.

Abstaining : Byelorussian Soviet Socialist Republic, Mexico, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

The Rapporteur's report was adopted by 40 votes to none, with 5 abstentions.

Mr. CUEVAS CANCELO (Mexico) said he had abstained from the vote which had just been taken because he had received no instructions from his Government.

The CHAIRMAN, in reply to a remark made by Mr. HAMMAD (Egypt), stated that the report would be sent to the Third Committee in the course of the day.

92. Approval of the Rapporteur's reports on items of the agenda on which the Committee had already taken a decision (A/C.5/W.96, A/C.5/W.100, A/C.5/W.101)

RAPporteur's REPORT ON THE SCALE OF ASSESSMENTS FOR THE APPORTIONMENT OF THE EXPENSES OF THE UNITED NATIONS (A/C.5/W.101)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, reminded the Committee that the report dealt with two points on the agenda of the Fifth Committee : the scale of assessments for the apportionment of the expenses of the United Nations for 1949 and the amendment proposed by the United States of America to rule 149 of the rules of procedure.

Mr. LEVI (Yugoslavia) asked why there was no mention of a vote in paragraph 3 of the report.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, was quite willing to mention the vote which had been taken, but he had not thought that was necessary in view of the fact that a question of principle was involved which had been referred to a Working Group.

As there were no objections, the Rapporteur's report on the scale of assessments for the apportionment of the expenses of the United Nations was approved.

Votent pour : Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Éthiopie, France, Grèce, Haïti, Honduras, Inde, Iran, Irak, Liban, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela.

S'abstiennent : République socialiste soviétique de Biélorussie, Mexique, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Par 40 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le rapport du Rapporteur est approuvé.

M. CUEVAS CANCELO (Mexique) s'est abstenu au cours du vote faute d'avoir reçu les instructions de son Gouvernement.

Le PRÉSIDENT, répondant à une observation de M. HAMMAD (Égypte), déclare que le rapport sera transmis à la Troisième Commission dans le courant de la journée.

92. Adoption des rapports du Rapporteur sur les points de l'ordre du jour sur lesquels la Commission a déjà pris des décisions (A/C.5/W.96, A/C.5/W.100, A/C.5/W.101)

RAPPORT DU RAPporteur SUR LE BARÈME DE RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/C.5/W.101)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, rappelle que ce rapport concerne deux points de l'ordre du jour de la Cinquième Commission : le barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies pour 1949 et l'amendement proposé par les États-Unis d'Amérique à l'article 149 du règlement intérieur.

M. LEVI (Yougoslavie) demande pourquoi il n'y a pas d'indication de vote au paragraphe 3 de ce rapport.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, est disposé à mentionner le vote qui a eu lieu, mais il n'avait pas pensé que ce fût indispensable étant donné qu'il s'agissait d'une question de principe et qu'elle a été renvoyée à un groupe de travail.

En l'absence d'objection, le rapport du Rapporteur sur le barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies est approuvé.

RAPPORTEUR'S REPORT ON TAX EQUALIZATION : STAFF
ASSESSMENT PLAN (A/C. 5/W. 96)

Mr. LEBEAU (Belgium) regretted that the present report, like the other reports, recorded only the decisions taken and did not set forth the conflicting opinions which had been brought out in the course of the discussion. In those circumstances the Belgian delegation considered it to be null and void. Mr. Lebeau reserved the right to present his argument again before the General Assembly.

The Rapporteur's report on tax equalization : staff assessment plan, was adopted.

RAPPORTEUR'S REPORT ON THE PROPOSAL FOR THE
ADOPTION OF SPANISH AS ONE OF THE WORKING
LANGUAGES OF THE GENERAL ASSEMBLY (A/C. 5/
W. 100)

Mr. LARRAIN (Chile) said that the report did not faithfully reproduce the point of view he had expressed. He would vote against its adoption and he reserved the right to return to the question at a later date. That in no way diminished the high regard he had for the Rapporteur.

Mr. PASTORIZA (Dominican Republic) would vote against the adoption of the Rapporteur's report. He expressed the hope that the General Assembly, taking into account the arguments which had been presented during the discussion, would reconsider the question.

The CHAIRMAN said he understood that the representatives of Chile and the Dominican Republic were merely reserving their right to oppose the adoption of the report by the General Assembly.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) thought that the Rapporteur's report should give an accurate summary of the discussion and the background of the question, and should set forth the decisions taken. In paragraph 7 of the report, however, it was stated : « The Fifth Committee therefore recommends to the General Assembly the adoption of the following resolution ». That sentence was followed by the title of the resolution, which was the same as that of the proposal made in favour of the adoption of Spanish as one of the working languages of the General Assembly. The Advisory Committee, however, has adopted as its own the point of view of the Secretary-General on that question and had stated that it was not advisable to adopt Spanish as a working language. All the discussion which had taken place on that question clearly showed that the Uruguayan delegation was absolutely opposed to sending to the General Assembly a recommendation worded in those terms.

RAPPORT DU RAPPORTEUR SUR LA PÉRÉQUATION DES
IMPÔTS : BARÈME DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL
(A/C. 5/W. 96)

M. LEBEAU (Belgique) regrette que ce rapport, comme les autres, se borne à enregistrer les décisions prises et n'expose pas les diverses thèses qui se sont affrontées au cours de la discussion. Dans ces conditions, la délégation de la Belgique considère ce rapport comme non avenue. M. Lebeau se réserve le droit d'exposer à nouveau sa thèse devant l'Assemblée générale.

Le rapport du Rapporteur sur la péréquation des impôts : barème des contributions du personnel, est adopté.

RAPPORT DU RAPPORTEUR SUR LA PROPOSITION TENDANT
À ADOPTER L'ESPAGNOL COMME L'UNE DES LANGUES DE
TRAVAIL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/C. 5/W. 100)

M. LARRAIN (Chili) déclare que ce rapport ne reproduit pas fidèlement le point de vue qu'il avait exposé. Il votera contre son adoption et se réserve le droit de revenir sur cette question à une date ultérieure. Ceci ne diminue en rien l'estime qu'il éprouve pour le Rapporteur.

M. PASTORIZA (République Dominicaine) votera contre l'adoption du rapport. Il exprime l'espoir que l'Assemblée générale, tenant compte des arguments qui ont été développés au cours de la discussion, reconsidérera cette question.

Le PRÉSIDENT croit comprendre que les représentants du Chili et de la République Dominicaine se bornent à réserver leur droit à s'opposer à l'adoption de ce rapport par l'Assemblée générale.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) pense que le rapport doit donner le compte rendu exact des discussions, l'historique de la question et préciser les décisions prises. Toutefois, au paragraphe 7 du rapport, il est précisé : « En conséquence, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante ». Ensuite vient le titre de la résolution qui est le même que celui de la proposition formulée en faveur de l'adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale. Or, le Comité consultatif a fait sien le point de vue du Secrétaire général sur cette question et a déclaré qu'il ne convenait pas d'adopter l'espagnol comme langue de travail. Toute la discussion qui a pris place à propos de cette question montre clairement que la position de la délégation de l'Uruguay est absolument contraire à l'envoi à l'Assemblée générale d'une recommandation rédigée dans ces termes.

The representative of Uruguay reaffirmed the view which he had already expressed in that connexion and stated that he would vote against the adoption of the Rapporteur's report.

The CHAIRMAN pointed out that paragraph 7 of the Rapporteur's report stated a simple fact, namely, that the Fifth Committee had taken a decision. Members of the Committee who would vote for the report were not making any commitment.

Mr. MUÑOZ (Argentina) requested that the Rapporteur's report should be divided into two parts. He would like paragraphs 1 to 6 inclusive and paragraph 7 to be voted upon separately.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) felt that, since he thought that Spanish should be adopted as one of the working languages of the General Assembly, he could not in any circumstances vote for the report which contained a recommendation entirely opposed to his point of view.

Mr. LEBEAU (Belgium) thought that the discussion was irrelevant. He suggested that the beginning of paragraph 7 should be re-worded as follows: «The Fifth Committee, by the same majority, therefore recommends to the General Assembly the adoption of the following resolution». Discussion on the whole question should not be re-opened in connexion with the adoption of the Rapporteur's report.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) also thought that any member had the clearly defined right to vote for or against any proposal or report put to the vote in the Committee.

Mr. GROSS (United States of America) suggested the following wording for paragraph 7: «The Fifth Committee therefore has decided to recommend to the General Assembly the adoption of the following resolution».

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, accepted that amendment.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) considered that that amendment in no way altered the spirit of the document. In those circumstances he still intended to vote against the report.

Paragraphs 1 to 6 of the report were approved by 32 votes to 1, with 2 abstentions.

Mr. CHAPDELAIN (Canada) drew the Committee's attention to a deviation from its usual practice: the opinions expressed during the discussion were no longer being given, as paragraphs 4 and 5 of the report showed. He expressed the hope that that procedure would not constitute a precedent.

Le représentant de l'Uruguay réaffirme le point de vue qu'il a déjà exposé à ce propos et déclare qu'il votera contre l'adoption de ce rapport.

Selon le PRÉSIDENT, le paragraphe 7 du rapport du Rapporteur énonce un simple fait, à savoir que la Cinquième Commission a pris une décision, et les membres de la Commission qui voteront en faveur de ce rapport ne prennent aucun engagement.

M. MUÑOZ (Argentine) demande la division du rapport. Il voudrait que l'on mit aux voix séparément les paragraphes 1 à 6 inclus et le paragraphe 7.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) estime que, son point de vue étant que l'espagnol devrait être adopté comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale, il ne saurait, en aucune circonstance, voter en faveur du rapport qui contient une recommandation absolument contraire à son point de vue.

M. LEBEAU (Belgique) pense que cette discussion est en dehors du sujet. Il propose de rédiger ainsi le début du paragraphe 7: «En conséquence, la Cinquième Commission, à la même majorité, recommande à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante». Il ne faudrait pas, en effet, remettre toute la question en discussion à propos de l'adoption du rapport du Rapporteur.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense lui aussi que n'importe quel membre a le droit strict de voter pour ou contre toute proposition ou rapport mis aux voix au sein de la Commission.

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) propose la rédaction suivante pour le paragraphe 7: «En conséquence, la Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante».

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, accepte cet amendement.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) estime que cet amendement ne change rien à l'esprit du document. Dans ces conditions, il persiste dans son intention de voter contre ce rapport.

Par 32 voix contre une, avec 2 abstentions, les paragraphes 1 à 6 du rapport sont approuvés.

M. CHAPDELAIN (Canada) attire l'attention de la Commission sur la déviation de la pratique habituelle: on passe sous silence maintenant les opinions exprimées au cours de la discussion, ainsi qu'on le peut constater par exemple aux paragraphes 4 et 5 du rapport. Il exprime l'espoir que cela ne constituera pas un précédent.

Paragraph 7 of the report, as amended by the United States of America, was approved by 21 votes to 11, with 2 abstentions.

The Rapporteur's report on the proposal for the adoption of Spanish as one of the working languages of the General Assembly was approved as a whole by 21 votes to 8, with 4 abstentions.

The meeting rose at 1.20 p.m.

HUNDRED AND FIFTY-SEVENTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 5 November 1948, at 3 p.m.

Chairman : Mr. L. Dana WILGRESS (Canada).

93. Continuation of the consideration of the budget estimates for the financial year 1949 (A/556, A/598, A/C.5/W.102)

WORKING CAPITAL FUND

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) submitted the following amendment to replace paragraph 1 of the draft resolution relating to the Working Capital Fund, contained in appendix C of the second report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (A/598).

« The General Assembly

« Resolves that :

« 1. The Working Capital Fund for 1949 fiscal year is established in the sum of 15 million dollars. »

He recalled that his delegation had put forward a similar proposal at the previous session of the General Assembly, and had given a detailed statement of its position at that time. The USSR delegation considered that 15 million dollars was sufficient to cover the extraordinary and unforeseen expenses of the United Nations, just as 30 million dollars was sufficient for the ordinary expenses of administration. Statements made at the previous meeting, and notably that by the Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services, had seemed to bear out that opinion, as did the remarks contained in the report of the Board of Auditors (A/557).

However, in view of the fact that the Committee had decided at its previous meeting that a sum up to 5 million dollars might be made available by the Secretary-General from the

Par 21 voix contre 11, avec 2 abstentions, le paragraphe 7 du rapport, amendé selon la suggestion des États-Unis d'Amérique, est approuvé.

Par 21 voix contre 8, avec 4 abstentions, le rapport du Rapporteur sur la proposition tendant à adopter l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale est approuvé dans son ensemble.

La séance est levée à 13 h. 20.

CENT-CINQUANTE-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 5 novembre 1948, à 15 heures.

Président : M. L. Dana WILGRESS (Canada).

93. Suite de l'examen des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949 (A/556, A/598, A/C.5/W.102)

FONDS DE ROULEMENT

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de remplacer par l'amendement suivant le premier paragraphe du projet de résolution relatif au Fonds de roulement, qui figure, en annexe C, au deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/598) :

« L'Assemblée générale,

« Décide que :

« 1. Le capital du Fonds de roulement pour l'exercice financier 1949 est fixé à 15 millions de dollars. »

Il rappelle que sa délégation a formulé, lors de la précédente session de l'Assemblée générale, une proposition analogue et qu'elle y a exposé son attitude en détail. La délégation de l'URSS considère que la somme de 15 millions de dollars suffit pour subvenir aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'Organisation des Nations Unies, de même que la somme de 30 millions de dollars suffit pour couvrir les dépenses ordinaires de l'Administration. Les déclarations faites lors de la séance précédente, notamment celle du Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers, ainsi que les observations qui figurent au rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/557), semblent confirmer cette opinion.

Toutefois, étant donné que la Commission a décidé, lors de sa dernière séance, que le Secrétaire général pouvait prélever sur le Fonds de roulement une somme n'excédant pas 5 mil-